

IMMIGRATION

Alerte à la fraude en matière d'immigration!

Attention ! Les arnaqueurs s'en donnent à cœur joie pour allécher leurs victimes avec des messages Internet comme celui-ci :

Dans le souci de lutter contre le voyage clandestin, la pauvreté, de promouvoir l'emploi et à l'intégration Africaine au processus de la mondialisation, le gouvernement- canadien lance un projet dénommé CIC CI-TOYENNETE ET IMMIGRATION CANADA

Après une longue étude dynamique du phénomène de pauvreté dans les pays en voie de développement notamment les pays d'Afrique, des Caraïbes et du pacifique, en collaboration avec le gouvernement CANADIEN et le plan à long du ministère des affaires étrangères CANADIEN le présent programme prend naissance et se veut un moteur évident pour la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'intégration réelle de l'Afrique. A cet effet toutes personnes désirant postuler pour travailler ou pour continuer les études au CANADA sont la bienvenue .

Nous recherchons avant tout des personnes capables sans distinction de sexe qui pourront s'adapter à notre environnement de travail. La main

d'oeuvre étant rare ici au Canada nous avons ouvert notre marché vers le reste du monde afin de permettre aux jeunes diplômés d'autres pays qui sont sans emploi fixe de pouvoir toucher à la réalité.

Par ailleurs le service C.I.C a des représentations partout dans le monde qui assure la liaison entre leur pays et la Direction principalement celle de l'Afrique et en l'Europe qui ont été choisis par le conseil d'administration pour se charger de vérifier l'authenticité et l'originalité des dossiers qui nous parviendront de l'Afrique ainsi que de l'Europe et d'autres sujets portant sur l'intérêt de notre projet . Ci-après toutes les informations dont vous aurez besoin pour nous faire parvenir votre candidature.

CONDITIONS A REMPLIR POUR TOUTE PERSONNE INTERESSÉE

- Être âgé(e) entre 25 et 58 ans;
- Être titulaire au moins du BEPC ou autres Diplômes Professionnels;
- Savoir parler le français ou l'anglais;
- Avoir de bonnes qualités relationnelles;

- Avoir une bonne moralité.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation dans lequel vous mentionnez le but de votre immigration;
- Un curriculum vitae(CV) bien détaillé;
- Un acte de naissance ou toute autre pièce pouvant attestée votre identité;
- Diplômes obtenus ;
- Une photo d'identité ;
- Votre passeport pour vérification de votre disponibilité à voyager;

Dans le cas où vous n'en disposez pas de passeport vous le signalez dans votre lettre de motivation pour que nous puissions vous aider à rentrer en possession de ce dernier.

En outre après étude de dossiers et si votre demande a été acceptée nous serons en mesure de vous fournir des documents nécessaires qui suivront votre immigration en terre Canadienne. Ces documents vous seront délivrés dans un délai rentrant dans le cadre de votre immigration et ceci par courrier DHL à votre adresse actuelle.

LES DOCUMENTS

- 1- Votre carte de résidence;
- 2- Votre permis de travail ;
- 3- Votre certificat d'hébergement ;
- 4- Votre assurance vie et famille ;
- 5- Votre visa canadien;
- 6- Votre billet d'avion.

Le comité envoyé pour se charger de la zone Afrique est composé de:
Mr A. V. : Représentant ;
Mme CK : Secrétaire ;
Mr D.M. : Chargé des dossiers suivie de quelques membres du service.
Si vous êtes intéressés veuillez envoyer votre dossier à notre SERVICE COURRIEL par Email suivant:

service.....@gmail.com et contactez par la suite la Représentation pour lui faire part de votre dépôt de demande d'immigration .

NB: VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOS DEMANDE SOUS LA REFERENCE Réf : 001/GC/DRH/GOV-CA-CIC-2009.

M. X, Le chargé de l'information

Ce qu'en pense (le vrai) CIC (Citoyenneté et Immigration Canada)

Vous avez déjà reçu une offre d'immigration comme celle-ci? VISAS ET EMPLOI\$ AU CANADA GARANTIS ?

NE SOYEZ PAS VICTIME D'UNE ESCROQUERIE.

Si l'offre semble être trop belle pour être vraie, c'est probablement parce qu'elle est trop belle pour être vraie.

Ce que vous devez savoir :

Vous n'êtes pas tenu de recourir aux services d'un représentant en immigration pour présenter une demande de visa ou de citoyenneté canadienne.

Les représentants en immigration n'entretiennent pas de relations privilégiées avec les fonctionnaires du gouvernement et ne peuvent vous garantir qu'un visa vous sera délivré.

Seuls les agents autorisés en poste dans les ambassades, les hauts-commissariats et les consulats du Canada peuvent décider de vous délivrer un visa.

Ne succombez pas à la tentation d'utiliser des faux documents, car cela entraînerait le refus de votre demande.

Méfiez-vous des fraudes sur Internet et des faux sites Web. Le site

Web officiel de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est le www.cic.gc.ca.

Vous trouverez des formulaires et guides de demandes gratuits pour tout type de visa sur le site Web de CIC.

Les frais de traitement des demandes sont les mêmes dans tous les bureaux canadiens des visas situés un peu partout dans le monde. Le montant des frais en devise locale est établi en fonction du taux de change officiel et correspond au montant des frais imposés en dollars canadiens.

Les bureaux canadiens des visas ne vous demanderont jamais de déposer un montant d'argent dans un compte bancaire personnel ni de transférer des fonds par l'entremise d'une entreprise privée de transfert de fonds donnée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec CIC ou avec le bureau des visas desservant votre région.

Pour de plus amples renseignements sur les personnes autorisées par la loi à vous représenter si vous décidez de recourir aux services d'un représentant en immigration, visitez les pages Web de CIC portant sur le sujet: <http://www.cic.gc.ca...>

Cours de français GRATUITS offerts aux personnes immigrantes adultes



Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles offre ces cours selon diverses formules :

COURS RÉGULIERS À TEMPS COMPLET (jour)
De 25 à 30 heures par semaine

COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL (jour, soir ou fin de semaine)
De 4 à 12 heures par semaine

COURS SPÉCIALISÉS

- Français écrit et communication orale (temps complet et partiel)
- Cours destinés aux candidats aux ordres professionnels de la santé et du génie (temps partiel)
- Cours offerts en milieu de travail (temps partiel)

PROCHAINE SESSION DE COURS

- Temps partiel : le 6 avril 2009
- Temps complet : le 5 mai 2009

D'autres sessions de cours peuvent être offertes à d'autres dates.

Un soutien financier peut être accordé aux participants sous certaines conditions.

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR VOUS INSCRIRE :
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/cours

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

POUR RÉUSSIR AU QUÉBEC

Immigration
et Communautés
culturelles

Québec

IMMIGRATION

Représentants en immigration : Qui peut vous représenter ?

Les représentants en immigration sont des personnes qui offrent des conseils ou une aide en matière d'immigration aux demandeurs de visa. Certains demandeurs peuvent choisir de consulter un représentant pour qu'il agisse en leur nom auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou l'Agence des services frontaliers du Canada.

Il y a deux types de représentants en immigration : les représentants rémunérés et les représentants non rémunérés.

Représentants en immigration rémunérés

Les seuls représentants qui peuvent demander une rémunération pour vous représenter ou vous donner des conseils en matière d'immigration et de protection des réfugiés auprès du gouvernement du Canada sont :

- les avocats qui sont membres en règle d'un ordre professionnel de juristes provincial ou territorial canadien;
- les consultants en immigration qui sont membres en règle de la Société canadienne de consultants en immigration;
- les notaires qui sont membres en règle de la Chambre des notaires du Québec.

Le gouvernement du Canada ne traitera pas avec les représentants non autorisés qui demandent une rémunération pour leurs services.

Représentants en immigration non rémunérés

Une personne ou un organisme qui ne demande pas de rémunération en échange de ses services peut également vous représenter.

Par exemple :

- un membre de votre famille ou un ami;
- un membre d'un organisme non gouvernemental ou religieux.

Pour protéger vos renseignements personnels, CIC ne les communique pas à votre représentant à moins que vous ne fournissiez un consentement écrit en utilisant le formulaire Recours aux servi-

ces d'un représentant (IMM 5476).

Autres personnes qui offrent des conseils ou une aide en matière d'immigration

Les personnes qui fournissent des conseils ou une aide en matière d'immigration contre rémunération avant que la demande ne soit soumise ne sont pas tenues d'être des représentants autorisés. Toutefois, vous devez savoir que les représentants ou conseillers non autorisés ne sont pas réglementés; il se peut donc qu'ils ne possèdent pas la formation ou les connaissances adéquates. Cela signifie également que vous ne pouvez demander l'aide de corps professionnels (c'est-à-dire d'un ordre professionnel de juristes, de la SCCI, etc.) si cette personne vous donne de mauvais conseils ou manque de professionnalisme.

Représentants en immigration : Personnes-ressources

Pour savoir si un représentant en immigration est autorisé à vous représenter ou à vous donner des conseils en matière d'immigration, vous devez d'abord savoir auquel de ces organismes il appartient :

- un ordre professionnel de juristes provincial ou territorial canadien;
- la Société canadienne de consultants en immigration;
- la Chambre des notaires du Québec;

La plupart des ordres professionnels de juristes vous permettent de vérifier par Internet si un avocat en est membre en règle. Ce n'est pas le cas des barreaux de la Saskatchewan, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick.

Si vous voulez vérifier si un avocat appartient à l'un de ces organismes, vous devez communiquer directement avec le

barreau en question.

Ordres professionnels de juristes provinciaux et territoriaux – Service de validation de l'adhésion

- **Law Society of British Columbia:**
alt.lawsociety.bc.ca/lkup/mbr_search.cfm
courriel : memberinfo@lsbc.org

- **Law Society of Alberta:**
www.lawsocietyalberta.com/memberSearch/Index.cfm
courriel : membership@lawsocietyalberta.com

- **Law Society of Saskatchewan:**
http://www.lawsociety.sk.ca/members/memberquery.htm
courriel : reception@lawsociety.sk.ca

- **Société du Barreau du Manitoba:**
www.lawsociety.mb.ca/lookup/lawyer_lookup.asp
courriel : admin@lawsociety.mb.ca

- **Barreau du Haut-Canada:**
www1.lsuc.on.ca/LawyerParalegalDirectory/index.jsp
courriel : lawsociety@lsuc.on.ca

- **Barreau du Québec:**
www.barreau.qc.ca/repertoire
courriel : infos@barreau.qc.ca

- **Barreau du Nouveau-Brunswick:**
courriel : general@lawsociety-barreau.nb.ca

- **Nova Scotia Barristers' Society:**
www.nsbs.org/membershipSearch.php
courriel : info@nsbs.org

- **Law Society of Prince Edward Island:**
courriel : jwyatt@lspei.pe.ca

- **Law Society of Newfoundland and Labrador:**
www.lawsociety.nf.ca
courriel : jnice.whitman@lawsociety.nf.ca

- **Barreau du Yukon:**
http://www.lawsocietyyukon.com/membership.php (disponible en anglais seulement)
courriel : info@lawsocietyyukon.com

- **Barreau des Territoires du Nord-Ouest:**
http://www.lawsociety.nt.ca/MemberInformationApplicationPackages/tabid/58/Default.aspx (disponible en anglais seulement)
courriel : LSNT@TheEdge.ca
lawsocnt@lawsociety.nt.ca

- **Barreau du Nunavut:**
lawsociety.nu.ca/members.html
courriel : lawsociety@qiniq.com

- **Société canadienne de consultants en immigration – Services de validation de l'adhésion:**
http://www.csic-scci.ca/fr/www.csic-scci.ca/fr/find/all.html
courriel : information@csic-scci.ca

- **Chambre des notaires du Québec – Service de validation de l'adhésion**
www.cdnq.org
courriel : admin@cdnq.org

Source: <http://www.cic.gc.ca/>

Immigrations news... Immigrations news... Immigrations news... Immigrations news... Immigrations news

LE CANADA ACCUEILLE UN NOMBRE RECORD DE NOUVEAUX ARRIVANTS EN 2008

Le Canada a accueilli un nombre sans précédent de résidents permanents et temporaires en 2008, selon les données préliminaires rendues publiques, vendredi, par Citoyenneté et Immigration Canada. Ce nombre s'élève à 247 202 résidents permanents ce qui représente une augmentation de plus de 70 000 par rapport à 1998. Ce chiffre, a expliqué Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration, s'inscrit dans les plans du gouvernement d'admettre entre 240 000 et 265 000 nouveaux résidents permanents au cours de l'année. Si l'on tient compte des 193 061 travailleurs étrangers temporaires et des 79 459

étudiants étrangers, le Canada a accueilli un total de 519 722 nouveaux arrivants pendant l'année. L'augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires s'explique par la hausse de la demande sur le marché du travail canadien l'année dernière.

VERS UNE POLITIQUE COMMUNE POUR L'IMMIGRATION DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES ?

Le milieu communautaire acadien pense que les provinces de l'Atlantique doivent unir leurs efforts pour attirer et retenir les immigrants. C'est ce qui est ressorti du premier colloque sur l'immigration, réunissant environ 75 personnes des 4 provinces atlantiques à Truro, en Nouvelle Écosse.

Plusieurs souhaitent la création d'une entité atlantique responsable globalement du dossier de l'immigration. Le Comité d'immigration de Moncton au Nouveau Brunswick est favorable à l'idée estimant que cela permettrait d'obtenir plus facilement le financement nécessaire.

LE CANADA VEUT AUGMENTER DE FAÇON IMPORTANTE LE NOMBRE DE SES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le Canada songe à augmenter de façon substantielle, le nombre de ses étudiants étrangers. C'est ce qu'a indiqué le ministre canadien de l'Immigration, Jason Kenney. Il n'a cependant pas indiqué jusqu'à quelle hauteur il envisageait de relever les quotas, mais il a indiqué à titre d'exemple que

l'Australie, qui est aussi un pays d'immigration, accueillait jusqu'à 10 fois plus d'étudiants indiens que le Canada. Jason Kenney a aussi indiqué que les universités canadiennes exerçaient beaucoup de pression pour que le Canada accueille davantage d'étudiants étrangers. Ces étudiants paient des frais d'inscription beaucoup plus élevés que les Canadiens, ce qui constitue une source importante de revenus pour les universités. Le ministre Kenney soutient que le fait de venir étudier au Canada permettrait à ces étudiants de mieux connaître la réalité du monde du travail au pays, ce qui facilite éventuellement, leurs demandes d'immigration.

Source: RCI